

3.00 crédits

Q2

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Gilles
Thèmes abordés	<p>Le stage « BÂTIR » en Bachelier vise la manipulation et la mise en œuvre de la matière construite, en lien avec les acteurs de la construction. Le stage proprement dit est de type « immersion – observation » et se tient sur chantier. Les objectifs d'apprentissage sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1. Sortir de la faculté avec ses acquis pour découvrir le monde de la construction. • 2. Revenir à la faculté et intégrer sa compréhension des aspects constructifs à la conception du projet d'architecture.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir et formuler des objectifs d'apprentissage, choisir le cadre d'un stage et en argumenter le choix, • Relever et représenter graphiquement des constructions mises en œuvre sur chantier, • Reconnaître le rôle des acteurs intervenant dans la construction, • Établir une analyse critique face aux contenu théorique de construction, vu aux cours, en regard de la réalité du terrain, • Développer un esprit réflexif visant à construire sa propre identité professionnelle en lien avec l'art de bâtir. <p><u>Contribution au référentiel des acquis d'apprentissage</u></p> <p>Eu égard au référentiel d'acquis d'apprentissage (AA) du programme, ce cours contribue au développement et à l'acquisition des AA suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AA2.4 Représenter avec maîtrise des logiques constructives. • AA3.2 Connaître et expliquer les procédés constructifs et techniques liés à l'architecture. • AA3.4 Connaître et expliquer les conséquences environnementales, sociales et économiques de choix constructifs et techniques. • AA5.1 Communiquer de façon attentive et inclusive avec les multiples intervenant-es du projet d'architecture. • AA5.2 Organiser un travail individuel ou collectif de façon attentive et inclusive
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'étudiant remettra son carnet de chantier à l'issue du Bac 2, accompagné d'une première grille évaluative qui sera remplie préalablement par le maître de stage et par l'étudiant.</p> <p>Cette première grille critériée concerne l'évaluation des compétences d'ACTION et de METHODOLOGIE démontrées pendant la durée du stage proprement dit.</p> <p>Elle doit être remplie par le maître de stage, pour constituer une évaluation formative (uniquement destinée à informer l'étudiant) et par l'étudiant lui-même, constituant une auto-évaluation formative. Ce document est remis au coordinateur à titre informatif mais ne donne pas lieu à une cotation intervenant dans la note finale.</p> <p>Le coordinateur évaluera les compétences de RESTITUTION, d'ANALYSE et de REFLEXIVITE sur base de la consultation du carnet de chantier remis par l'étudiant.e. Cette évaluation mènera à l'établissement d'une cote finale certificative créditée en fin de Bac 2 (en Q4), même si l'étudiant-e a effectué son stage avant (en Bac 1)</p> <p>Une cotation inférieure à 10/20 entraîne l'obligation de refaire un stage, en totalité (10 jours ouvrés) ou en partie (moins de 10 jours ouvrés) , ou d'en recommencer le rapport (carnet de chantier), selon les indications du/de la Coordinateur-ric(e) de stage.</p>

Méthodes d'enseignement	<p>Encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La faculté LOCI assure le cadre institutionnel et juridique de cette unité d'enseignement - Le vice-décanat, représenté par son secrétariat, est chargé de tous les aspects administratifs du stage, dont la signature des conventions, conjointement avec l'étudiant stagiaire et le maître de stage. - Le/la coordinateur.rice des stages est chargé.e de l'aspect strictement pédagogique du stage (apprentissage, évaluation). - Le/la maître de Stage représente l'organisme d'accueil de l'étudiant stagiaire. En signant la convention de stage, cet organisme (personne morale ou physique) est présumé être en capacité légale d'exercer ses activités ; ce que, ni le vice-décanat, ni le coordinateur de stage, n'ont la charge de contrôler. <p>Communication :</p> <p>La communication se fait prioritairement via la plateforme Moodle (LARCB 1271), à laquelle les étudiant.e.s ont l'obligation de s'inscrire dans les meilleurs délais (pas de mot de passe requis) et sur laquelle se trouve les annonces et tous les documents de stage évoqués dans cette fiche, dont le « règlement de stage ». Des courriels émanant du secrétariat peuvent également tenir lieu de communication officielle.</p> <p>Suivi de l'étudiant.e :</p> <p>Le parcours de l'étudiant.e peut être divisé en 3 grandes étapes qui induisent un encadrement et une communication différenciés.</p> <p>1. AVANT LE STAGE: de la recherche d'un maître de stage à la signature d'une convention</p> <p>La prise de connaissance des attendus se fait en autonomie par la lecture du règlement de stage. Il n'y a pas d'heures dédiées à l'encadrement (de type V1t) mais le coordinateur de l'unité est libre d'organiser des séances d'informations facultatives, par exemple, durant les temps de midi, voire de diffuser des vidéos explicatives. Via ces différents canaux, l'étudiant est guidé dans la recherche de son stage. A ce stade, l'étudiant.e formule des objectifs de formation, avec l'aide de son maître de stage, le tout étant transmis dans la « demande de validation » (formulaire papier ou en ligne).</p> <p>Une fois la demande de stage validée, c'est le secrétariat qui prend en main la signature de la convention de stage. L'étudiant.e reste responsable du fait d'être en possession de la convention dûment signée par toutes les parties avant le début du stage, faute de quoi le stage ne pourrait pas être valide.</p> <p>2. PENDANT LE STAGE :</p> <p>La période de stage alterne des situations réelles de travail, sous supervision du maître de stage, et des moments dédiés à l'observation active (rédaction d'un « carnet de bord ») à raison d'environ 50/50 du temps total. Le maître de stage est instruit par l'étudiant (lors de la validation) des attendus du stage et convient avec lui de la mise en œuvre de cette formation en alternance « immersion-observation ».</p> <p>L'immersion peut comporter un aspect formel (intervention dans la production du cadre bâti en tant qu'aide ouvrier.e) et un aspect informel (intégration dans l'équipe, étude du contexte et des acteurs concernés, ...).</p> <p>Les temps d'OBSERVATION donnent lieu à la rédaction d'un « carnet de bord » (face A du carnet de chantier) dans lequel sont recensées toutes les informations récoltées sur chantier, et qui constitue l'aspect descriptif du carnet de chantier.</p> <p>3. APRÈS LE STAGE : retour sur l'action</p> <p>Après le stage, l'étudiant rédigera, en face arrière du carnet de chantier, un « carnet de synthèse », constitué de dessins et d'explications, qui démontrera ses compétences d'ANALYSE et de RÉFLEXIVITÉ, notions détaillées dans le règlement de stage.</p>
Contenu	<p>Cette rubrique reprend de manière synthétique le contenu du document pédagogique intitulé « règlement de stage », dont la lecture est une condition essentielle pour assurer la réussite de cette unité. Ce règlement est consultable sur le site Moodle LARCB 1271.</p> <p>Objet :</p> <p>Cette unité d'enseignement comporte la participation à un stage dans l'une ou plusieurs des structures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entreprise de construction - ASBL en lien avec la construction (association de protection du patrimoine ou d'aide à la rénovation des plus précarisés, chantier international) - Workshop ou centre de formation en construction - industrie de production de matériaux de construction <p>L'unité se conclut par la remise d'un rapport dont la forme est celle d'un carnet de chantier.</p> <p>Période et durée :</p> <p>La durée du stage est de minimum 10 jours ouvrables qui peuvent être répartis en deux périodes de 5 jours consécutifs, dans une même structure ou dans deux structures d'accueil distinctes</p> <p>Le(s) stage(s) peuvent être effectués endéans les deux premières années de bachelier, en dehors des périodes de cours et/ou lors de périodes qui seraient dédiées à cette activité.</p> <p>Le carnet de chantier est à remettre en fin de Bac 2.</p>
Faculté ou entité en charge:	LOCI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en architecture/BXL	ARCB1BA	3		